



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles a pour objet de transcrire l'opinion des détaillants sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes, le niveau de leurs stocks, leurs intentions de commandes, l'évolution de leurs effectifs ainsi que celle de leurs prix de vente. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 3 200 entreprises. Toutes les entreprises, hors hypermarchés, de plus de 100 salariés sont interrogées ainsi que tous les hypermarchés de plus de 300 salariés.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.